

**BON DE COMMANDE POUR UNE INTERVENTION PONCTUELLE DE
VIDANGE DES OUVRAGES DE PRETRAITEMENT D'UNE
INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Bon de commande à renvoyer à :

Communauté de Communes Isle et Crempse en Périgord
Service Public d'Assainissement Non Collectif
2 rue du Périgord
24400 MUSSIDAN
☎ : 05.53.81.00.88
communaute-de-communes@mussidan.fr

Je soussigné(e) fais appel à la Communauté de Communes Isle et Crempse en Périgord pour effectuer l'entretien courant des ouvrages de prétraitement de mon installation d'assainissement non collectif.

J'ai pris connaissance et accepte les conditions générales du service jointes au présent document.
Je m'engage à payer le montant réel de la prestation sur la base de la fiche d'intervention de l'entreprise.

L'installation à vidanger est située : Adresse complète

Commune

Code postal :

Mail :

Téléphone (obligatoire pour pouvoir vous contacter rapidement) :

Renseignements indispensables pour la programmation de l'intervention :

Type d'ouvrage(s) à vidanger :

(1) Fosse septique (Volume :) (1) Fosse toutes eaux (Volume)

(1) Microstation (1) Bac dégraisseur (1) Préfiltre indépendant de la fosse toutes eaux

(1) Autre dispositif de prétraitement

Préciser :

En cas de demande urgente : vous devrez vous acquitter d'un supplément (**88 € TTC secteur Ouest** si vous résidez sur les communes de St-Michel-de-Double, St-Etienne-de-Puycorbier, St-Laurent-des-Hommes, Beaupouyet, St-Médard-de-Mussidan, St-Martin-PAstier, St-Front-de-Pradoux et St-Louis-en-l'Isle **avec une intervention sous 4 jours** et **55 € TTC secteur Est** si vous résidez sur les communes de Mussidan, Bourgnac, Les Lèches, Issac, Eglise-Neuve-d'Issac, Eyraud-Crempse-Maurens, Beleymas, St-Jean-d'Estissac, St-Hilaire-d'Estissac, Villamblard, Douville, Beaugard-et-Bassac, St-Martin-des-Combes, Clermont-de-Beaugard, St-Georges-de-Montclard, Campsegret, Montagnac-la-Crempse **avec une intervention sous 2 jours**).

Distance entre le point de stationnement du camion de vidange et votre installation d'assainissement non collectif :

Remarques relatives à l'accessibilité des ouvrages (difficulté d'accès, dégagements des regards enterrés à réaliser...) :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

(1) : cocher la case utile

N.B. Ce bon de commande est valable pour une seule intervention,

En aucun cas vous ne serez dans l'obligation de solliciter la Communauté de Communes pour toute intervention ultérieure

La Communauté de Communes Isle et Crempse en Périgord (CCICP) recueille, traite et transmet les données personnelles de ce formulaire à l'entreprise SUEZ OSIS, en charge de planifier l'intervention ponctuelle demandée sur votre Assainissement Non Collectif. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données du 25/05/2018 et à la Loi Informatique et Libertés modifiée par la loi, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, à la limitation des traitements, à la suppression des données vous concernant, dans le cadre de la réglementation en vigueur.

Vous seul pouvez exercer vos droits sur vos propres données et celles des enfants mineurs dont vous êtes responsable :

- en remplissant le formulaire dédié auprès de la CCICP ou

- en contactant le délégué à la protection des données sur les coordonnées suivantes : ATD 24, 2 place Hoche, 24 000 PERIGUEUX ou dpd.mutualise@atd24.fr.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la politique de protection des données mise en place par la CCICP.

**BON DE COMMANDE POUR UNE INTERVENTION PONCTUELLE DE
VIDANGE DES OUVRAGES DE PRETRAITEMENT D'UNE
INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

CONDITIONS GENERALES DU SERVICE
(DOCUMENT A CONSERVER PAR VOS SOINS)

Afin d'aider les particuliers volontaires à **obtenir de meilleurs prix** pour faire effectuer la vidange des ouvrages de prétraitement de leur installation d'assainissement non collectif, la Communauté de Communes Isle et Crempse en Périgord a passé un marché pour la vidange programmée des ouvrages de prétraitement des installations d'assainissement non collectif. **Chaque usager est libre de recourir ou non à cette prestation.**

Cette prestation de base comprend :

- l'organisation générale de la mission (appel téléphonique ou envoi des courriers pour prises de RDV, établissement des calendriers d'intervention...),
- la participation à toute réunion éventuelle qui serait nécessaire à chaque campagne,
- le déplacement sur le site et les frais en découlant,
- la mise en œuvre des moyens humains et matériels nécessaires,
- la fourniture et la mise en œuvre des tuyaux d'aspiration nécessaires,
- le curage et le nettoyage des ouvrages de prétraitement (bac à graisses, pré filtre et autres),
- le démarrage de la mise en eau de la fosse (fourniture de l'eau par l'usager),
- le transport et le dépotage des boues prélevées dans un site agréé quelle que soit la distance séparant l'installation du site de dépotage,
- l'établissement et la transmission du bordereau annuel de suivi des matières de vidange.

D'autres prestations sont également proposées entretien d'un pré-filtre indépendant de la fosse, vidange d'un bac dégraisseur seul comprenant le transport et dépotage des graisses dans un site agréé. Si l'usager souhaite recourir à l'une de ces prestations, il s'engage à passer commande à la Communauté de Communes Isle et Crempse en Périgord. Suite à cette commande, l'entreprise SARP SUD OUEST ALANIOU, vidangeur retenu par la Communauté de Communes Isle et Crempse en Périgord, confirmera par téléphone, **au minimum 15 jours** avant la date d'intervention, la date et la plage horaire de l'intervention. Les vidanges seront réalisées en présence du propriétaire et/ou du locataire ou de son représentant. Pour toute intervention commandée mais irréalisable sur le terrain (regards inaccessibles, non localisés...) et ayant fait l'objet d'un déplacement, il sera facturé un forfait de déplacement dont le montant a été défini dans le marché (50 €).

Une fois sur place le vidangeur établira un bordereau de suivi certifiant la vidange et précisant la date et les prestations effectuées suivant les conditions réelles sur site. Cette fiche sera réalisée en 2 exemplaires et signée par l'usager ou par son représentant présent. Un exemplaire de ce bordereau sera remis à l'usager et le second à la Communauté de Communes Isle et Crempse en Périgord.

L'usager disposera d'un délai d'un mois, à compter de la vidange, pour formuler d'éventuelles observations.

Obligations de l'utilisateur

L'utilisateur s'engage à :

- Être présent lors de l'intervention du prestataire. En cas d'impossibilité de sa part, il devra nommer un représentant qui devra être présent à la date et l'heure convenues avec le prestataire,
 - Faciliter l'accès à la propriété désignée,
 - Rendre accessible les ouvrages de prétraitement de son installation d'assainissement non collectif.
- Tous les regards de visite devront être non scellés et dégagés au moment de l'intervention du prestataire,
- Fournir l'eau nécessaire pour la remise en eau de sa fosse,
 - Signer le bordereau de suivi qui précise le montant définitif de l'intervention suivant les conditions réelles sur site,
 - **Régler la facture relative à l'intervention auprès du prestataire directement.**

Obligations du prestataire

Le prestataire s'engage à :

- Respecter les clauses définies dans les documents de marché signés avec la Communauté de Communes Isle et Crempse en Périgord,
- Fournir tous les éléments nécessaires au bon déroulement du marché.

Obligations de la Communauté de Communes Isle et Crempse en Périgord

La Communauté de Communes Isle et Crempse en Périgord s'engage à :

- Veiller au bon déroulement du marché tout au long de sa durée,
- Fournir au prestataire tous les éléments nécessaires au bon déroulement du marché.

Prix des prestations pour une commande entre le 24/02/2023 et le 23/02/2024

	Prix TTC
Fosse < 2 000 litres (y compris bac dégraisseur)	210.00 €
2001 < Fosse < 3 000 litres (y compris bac dégraisseur)	235.00 €
Fosse > 3 001 litres (y compris bac dégraisseur)	260.00 €
Réensemencement de la fosse	12.00 €
Mise en place d'une longueur de tuyau d'aspiration de 50 mètres, si supérieur	35.00 €
Dégagement des regards de visite	35.00 €
Vidange d'un bac à graisses	120.00 €
Entretien d'un pré filtre indépendant de la fosse	95.00 €
Nettoyage d'un poste de relèvement	120.00 €
Décolmatage et nettoyage d'un puisard	130.00 €
Forfait dans le cas où la prestation ne peut être effectuée	70.00 €
Coût supplémentaire au-delà de 4 m ³ coût/m ³ supplémentaire (limité à 8m ³)	45.00 €
Débouchage canalisations lors d'un déplacement <u>programmé</u>	155.00 € / h
Débouchage canalisations lors d'un déplacement <u>non programmé</u> (secteur Ouest)	233.00 €
Débouche canalisations lors d'un déplacement <u>non programmé</u> (secteur Est)	200.00 €